

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/AF 02/1  
Janvier 2002

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### GRUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR L'ALIMENTATION ANIMALE

#### Troisième session

**Copenhague (Danemark), 17-20 juin 2002**

*La session se tiendra au Moltke Palais, Dronningens Tværgade 2, 1302 Copenhagen K  
du lundi 17 juin à 9h 30 au jeudi 20 juin 2002*

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/AF 02/1
2 (a)	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex	CX/AF 02/2
2 (b)	Rapport sur les activités de la FAO, l'OMS et l'OIE	CX/AF 02/3
3	Informations supplémentaires sur les listes établies par les gouvernements pour prévenir l'utilisation de substances interdites ou déconseillées dans les produits d'alimentation animale ou d'autres approches (en réponse à CL 2001/8)	CX/AF 02/4
4	Document d'information concernant l'établissement de concentrations maximales et de limites de résidus pour les produits d'alimentation animale et pour les denrées alimentaires du Codex	CX/AF 02/5
5 (a)	Examen à l'étape 4 du projet de code d'usage révisé pour une bonne alimentation animale (avec l'exclusion de la Section 6)	CL 2001/36-AF
	- Observations des gouvernements et des organisations intéressés à l'étape 3 (en réponse à CL 2001/36)	CX/AF 02/6
5 (b)	Examen à l'étape 4 de la Section 6 « Production à la ferme d'aliments pour animaux et utilisation » du projet de code d'usage révisé pour une bonne alimentation	CL 2001/37-AF
	- Observations des gouvernements et des organisations intéressés à l'étape 3 (en réponse à CL 2001/36)	CX/AF 02/7
6	Autres questions et travaux futurs	
7	Date et lieu de la prochaine session	
8	Adoption du rapport	
	Clôture de la session	

**N.B.** Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur place étant limité.

## NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### **Point 1 - Adoption de l'ordre du jour (CX/AF 02/1)**

Conformément à l'Article V.2 du Règlement intérieur, le premier point de l'ordre du jour provisoire sera l'adoption de l'ordre du jour. Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

### **Point 2 (a) - Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex (CX/AF 02/2)**

Le document est un document d'information établi par le Secrétariat du Codex qui présente des questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-quatrième session et d'autres Comités du Codex et/ou susceptibles d'intéresser le Comité.

### **Point 2 (b) - Reports sur les activités de la FAO, OMS et OIE (CX/AF 02/3)**

Comme à sa première session, le Groupe intergouvernementale spéciale sera saisi d'un rapport sur les activités pertinentes de la FAO, l'OMS et de l'OIE.

### **Point 3 - Informations supplémentaires sur les listes établies par les gouvernements pour prévenir l'utilisation de substances interdites ou déconseillées dans les produits d'alimentation animale ou d'autres approches (CX/AF 02/4)**

Le document est un document d'information établi par le Secrétariat danois du Groupe intergouvernementale spéciale qui recolte les observations reçues en réponse à la CL 2001/8 et les informations contenus dans les CRD 5 et 9 de la 2<sup>ème</sup> Session. Le document fournit des informations supplémentaires à celles comprises dans le document CX/AF 01/4 qui a été discuté lors de la 2<sup>ème</sup> session du Groupe intergouvernementale spéciale.

### **Point 4 - Document d'information concernant l'établissement de concentrations maximales et de limites de résidus pour les produits d'alimentation animale et pour les denrées alimentaires du Codex**

Le document est un document d'information établi par le Secrétariat du Codex en réponse à la demande du Groupe spécial du Codex de présenter des informations complètes sur les activités en cours ou achevées au sein d'autres comités du Codex concernant l'établissement de concentrations maximales et de limites de résidus pour les produits d'alimentation animale et pour les denrées alimentaires afin d'établir un ordre de priorité des activités en vue de la fixation de limites par ces comités pour ces substances le cas échéant.

### **Point 5 (a) - Examen à l'étape 4 du projet de code d'usage révisé pour une bonne alimentation animale (avec l'exclusion de la Section 6) Observations des gouvernements et des organisations intéressés à l'étape 3 (CL 2001/36-AF et CX/AF 02/6)**

Lors de sa 2<sup>ème</sup> session (Copenhague, mars 2001) le Groupe spécial du Codex a convenu qu'un groupe de rédaction élaborerait pour diffusion un nouvel avant-projet du Code (exception faite de la Section 6), basé sur les discussions et accords, ainsi que sur les observations écrites soumises pendant la réunion. Cet avant-projet a été donc redistribué pour observations en Octobre 2001 par CL 2001/36 aux gouvernements et organisations intéressés. Observations soumises en réponse à la CL 2001/36 sont récoltées dans le document CX/AF 02/6.

### **Point 5 (b) - Examen à l'étape 4 de la Section 6 « Production à la ferme d'aliments pour animaux et utilisation » du projet de code d'usage révisé pour une bonne alimentation Observations des gouvernements et des organisations intéressés à l'étape 3 (CL 2001/36 et CX/AF 02/7)**

Lors de sa 2<sup>ème</sup> session le Groupe spécial du Codex a convenu qu'un groupe de rédaction élaborerait pour diffusion la Section 6 du Code sur la « Production à la ferme d'aliments pour animaux et utilisation » pour diffusion, observations et examen à sa troisième session. Cette nouvelle section a été donc redistribué pour observations en Novembre 2001 par CL 2001/37 aux gouvernements et organisations intéressés. Observations soumises en réponse à la CL 2001/37 sont récoltées dans le document CX/AF 02/7.

### **Point 6 - Autres questions et travaux futurs**

Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de points supplémentaires présentant un caractère d'urgence.

### **Point 7 - Date et lieu de la prochaine session**

Le Président proposera, au nom du pays hôte, un lieu et des dates provisoires pour la prochaine session du Comité.

### **Point 8 - Adoption du rapport**

Le Comité adoptera le rapport de sa 3<sup>ème</sup> session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.